



## **DISTRICT DE L'EURE DE FOOTBALL**

### **ASSEMBLEE GENERALE**

**Samedi 01 Décembre 2018**  
**Lycée Agricole Gilbert MARTIN - LE NEUBOURG**

M. Sauveur CUCURULO présidait cette assemblée à laquelle étaient conviés les clubs du District de l'Eure.

#### **Il était entouré de:**

Mmes : Ginette LELION – Nathalie YVELAIN

MM. Jean-François MERIEUX – Jean-Luc GIFFARD – Pascal LEBRET – Jean-Pierre LEVAVASSEUR – Daniel RESSE – Abdelkrim ABDESSELAM – Olivier CORNU – Patrick GOSSE – Marc ROUTIER.

#### **Assistaient à la réunion:**

M. Lionel BOLAND, Trésorier de la F.F.F.

M. Michel GENDRE, membre du Comité Exécutif de la L.F.A.

M. Jean-Pierre GALLIOT, membre du Comité Directeur de la L.F.N.

M. Eric MOERMAN, membre du Comité Directeur de la L.F.N.

M. Sébastien FARCY, technicien informatique de la L.F.N.

M. Alain GRIGNON, Assureur du D.E.F.

MM. Richard BOIMARE – Dany BOUVET – Jean-Claude COQUELET – Claude DELATER – Jacques FECIL – Gérard GAUTIER – Loïc HEMON – Patrice HOUDART – Patrick LEBRET – Jean-Pierre LEJEUNE – Carole LEVAVASSEUR – Frédéric MARTIN – François SCELLES, Présidents ou membres de commissions,

M. Daniel CONTOIS, membre d'Honneur du D.E.F.

M. Henri HAIRON, Secrétaire Général d'Honneur,

M. et Mmes Gladys ESPRIT – Muriel FARCY – Amandine CHORIN – Lauriane HAMELIN – Jacques BOUVRET – Ludovic PERRE, personnels administratifs et techniques du D.E.F.

#### **Etaients excusés:**

Mme Marie-Noëlle CHEVALLIER, Maire du NEUBOURG

M. Raphaël RASSAËRT, Président de la 4<sup>ème</sup> commission du Conseil Général

M. Pierre LERESTEUX, Président de la L.F.N.

M. Jacky CERVEAU, Président délégué de la L.F.N. et membre de la L.F.A.

M. Yann LAURENCE, Responsable du pôle jeunesse et sport au Conseil Général

M. François VION, responsable de la communication du Crédit Agricole  
M. Pascal DUFOUR, Proviseur du lycée Gilbert Martin  
MM. Mohammed EL KHARRAZE – Bruno FARINA – Pascal FOIRET – Didier GUEROULT –  
Radhouane M'BAREK – Didier MOULIN, Membres du Comité de Direction,  
MM. Pierre MORICEAU, Stéphane RANGER, Président et membre de commissions  
M. Pierre CALARNOU, société Ricard

### Pointage des délégués:

Les opérations de pointage des clubs donnent les résultats suivants :

Clubs présents :	76 clubs
Clubs représentés :	19 clubs
Clubs absents :	21 clubs

Après avoir déclaré l'Assemblée Générale ouverte, le Président Sauveur CUCURULO remercie très vivement M. Hervé MORIN, Président de la Région Normandie et M. Pascal DUFOUR, Proviseur pour la mise à disposition de l'amphithéâtre du lycée Gilbert MARTIN.

Le Président se dit très heureux d'accueillir les délégués de clubs pour participer aux travaux de cette assemblée générale du 01 Décembre 2018.

Après avoir excusé les diverses personnalités qui, pour différentes raisons, n'ont pu participer à cette assemblée générale, le Président salue celles présentes dont en particulier :

M. Lionel BOLAND, Trésorier de la F.F.F.,  
M. Michel GENDRE, membre du Comité Exécutif de la L.F.A.,  
M. Jean-Pierre GALLIOT, Secrétaire Général Adjoint de la L.F.N.,  
M. Eric MOERMAN, membre du Comité Directeur de la L.F.N.

Les nombreux collègues et amis du Comité de Direction qui l'accompagne efficacement dans la gestion, l'animation et la promotion du football départemental et associe à ce témoignage de reconnaissance, les Présidents et Membres de commissions, qui semaine après semaine sur un mode bénévole, s'emploient à traiter au mieux les affaires et dossiers relevant de leur champ de compétence.

Il présente également le personnel technique, MM. Jacques BOUVRET et Ludovic PERRE, ainsi que le personnel administratif, Mme Gladys ESPRIT, Muriel FARCY, Amandine CHORIN et Lauriane HAMELIN.

Enfin, il salue les nombreux dirigeants de clubs, les éducateurs, les arbitres, les représentants des médias qui, chacun dans leur domaine, dynamisent avec enthousiasme la discipline du football.

Il remercie les représentants des clubs pour la confiance qu'ils lui ont toujours témoignés. Il associe dans ces remerciements tous les partenaires du district qui nous permettent la mise en place de toutes nos actions :

La F.F.F., la L.F.A., la L.F.N., le Conseil Départemental de l'EURE, la Région NORMANDIE, la D.D.C.S., le Crédit Agricole Normandie Seine, Formul Club.

Le Président invite l'assistance à observer quelques instants de recueillement en la mémoire des

dirigeants, joueurs, éducateurs et arbitres disparus depuis la dernière Assemblée Générale du 23 Juin 2018 et dont les noms et qualités sont rappelés ci-après :

Mathieu TAUNIN	ancien joueur de Pacy, Angerville, la Croix Vallée Eure
Jean-Yves LECLECH	ancien arbitre du DEF
Jean-Jacques CATELIN	ancien Président du Futsal du DEF
Sébastien DENEUVE	ancien joueur de l'US Conches

Après ce moment de réelle émotion, Sauveur CUCURULO invite les délégués présents à examiner les différents points inscrits à l'ordre du jour.

Il fait un focus sur les actions menées depuis le début de la saison.

Il explique que concernant les Assemblées Générales, nous sommes dans l'obligation de valider nos comptes dans les 6 mois après la clôture de la saison et donc de ce fait jusqu'à la fin de la mandature les A.G prévues en juin 2019 et 2020 sont supprimées.

Elles seront remplacées par une soirée des trophées qui permettra de récompenser les lauréats.

Suite à notre titre de champion du Monde en Russie, le nombre de licenciés, filles et garçons s'élève à 18617 à ce jour, soit une progression de 5,60%

Il rappelle l'événement majeur de cette saison 2018/2019 qui est la Coupe du Monde Féminine.

## L'activité du District

L'IAJ a regroupée 50 clubs ce qui représentait 150 éducateurs et dirigeants

La rentrée du football fut un véritable succès avec la participation de 7319 joueurs et joueuses, répartis sur 63 centres d'accueils

### Les formations :

La participation au module U7, U9, U11, CCF1, U13, U15, CCF2, U17, U19, Senior Futsal découverte, animatrice de football représente 135 stagiaires.

### Les labels :

28 clubs se sont inscrits

### Les compétitions :

Concernant les garçons, celles-ci se déroulent normalement depuis le début de la saison, ainsi que les compétitions féminines à 8 en Seniors F, U17F, U14F.

Avec la trêve hivernale, le futsal redémarre avec une participation de 313 équipes représentant 3000 participants et participantes.

La finale des garçons se déroulera le 02 Février 2019 à Pont Audemer et la finale des féminines le 03 Février 2019 à Cormeilles.

Les finales de Coupes de l'Eure sont prévues le 02 Juin 2019 pour les jeunes et le 03 Juin 2019 pour les Seniors.

Les 10 réunions de secteurs se déroulent normalement avec les élus et les Présidents de clubs.

Enfin il termine par l'arbitrage en rappelant le constat du manque d'arbitre sur notre district.

Sauveur CUCURULLO propose aux délégués des clubs présents et représentés l'adoption du procès-verbal de l'A.G du 23 Juin 2018 publié sur le site internet du DEF le 05 Septembre 2018.

Pour 91.37%

Contre 8,63%

## Présentation du compte de résultat de la saison 2017/2018

Daniel RESSE, Trésorier Général du DEF, présente le compte de résultat de la saison 2017/2018.

Nous avons l'honneur de vous présenter notre rapport pour vous rendre compte de l'activité et de la situation du DEF au cours de l'exercice ouvert du 01/07/2017 et clos 30/06/2018 et pour vous présenter et soumettre ensuite à votre approbation le bilan, le compte de résultat et l'annexe afférant à cet exercice, ainsi que notre proposition d'affectation de son résultat.

Je vous indique, en tant que de besoin, qu'il n'a été apporté aucune modification, si ce n'est sur la forme, par rapport à l'exercice précédent, au modèle de présentation des comptes sociaux et aux méthodes d'évaluation des éléments inscrits en comptabilité.

Je vous précise également que les comptes ont été arrêtés en Euros, le présent rapport est établi dans la même monnaie.

### **I.- ACTIVITE ET SITUATION DU DISTRICT**

Le District de l'Eure de Football a enregistré des recettes à hauteur de 497 865 €uros, au lieu de 517 073 €uros l'exercice précédent. Ce qui représente une diminution de 3,71%.

Ces recettes se décomposent dans les trois catégories suivantes :

	EXERCICE	EXERCICE	VARIATIONS
	2017/2018	2016/2017	
Recettes administratives	244 779,15€	263 014,62€€	-6,93%
Subvention d'exploitation	234 386,38€	241 716,35€	-3,03%
Autres produits	18 699,57€	12 342,23€	51,51%
	<b>497 865,10€</b>	<b>517 073,20€</b>	<b>-3,71%</b>

Nous distinguerons :

- les charges dites sportives qui se sont élevées à 154 285€uros contre 144 250€uros l'exercice précédent, soit une augmentation de 6,96%

- des charges de fonctionnement qui se sont élevées à 54 857,75€uros au lieu de 59 737€uros l'exercice précédent, soit une diminution de 8,17%

Ces charges sont détaillées, par grandes catégories, dans le tableau suivant, qui les compare à celles engagées l'exercice précédent :

NATURE DES CHARGES	EXERCICE 2017/2018	EXERCICE 2016/2017	VARIATIONS
Organisations techniques	20 824,29 €	36 213,72 €	-42,50%
Déplacements	67 573,26 €	72 217,67 €	-6,43%
Equipements, récompenses	3 342,43 €	968,12 €	+245,25%
Missions, réceptions	9 464,58 €	8 657,54 €	+9,32%
Objets promotionnels, récompenses	52 510,52 €	25 524,20 €	+105,73%
Brochures, imprimés	570,03 €	669,07 €	-14,80%
<b>TOTAL CHARGES SPORTIVES</b>	<b>154 285,11 €</b>	<b>144 727,03€</b>	<b>+6,96%</b>
Contrats de maintenance, assurances	10 972,39 €	11 500,12 €	-4,59%
Entretien locaux et matériel	6 291,45 €	6 669,19 €	-5,66%
Frais postaux et téléphonie	7 857,34 €	11 843,58 €	-33,66%
Fournitures de bureau, entretien, pharmacie	11 896,51 €	3 953,02 €	+200,95%
Electricité	3 689,47 €	2 866,32 €	+28,72%
Services bancaires, cotisations	1 970,75 €	1 514,03 €	+30,17%
Honoraires	3 172,00 €	4 756,00 €	-33,31%
Copropriété, location garage	3 249,50 €	4 861,89 €	-33,16%
Dons, cadeaux	4 039,93 €	4 685,16 €	-13,77%
Variation de stock	1 718,40 €	7 088,40 €	-75,76%
<b>TOTAL CHARGES DE FONCTIONNEMENT</b>	<b>54 857,75 €</b>	<b>59 737,71 €</b>	<b>-8,17%</b>
<b>Rémunérations du personnel</b>	<b>108 918,29 €</b>	<b>171 486,13 €</b>	<b>-36,49%</b>
<b>Charges sociales</b>	<b>49 356,91 €</b>	<b>72 954,07 €</b>	<b>-32,35%</b>
<b>Impôts et taxes</b>	<b>8 931,40 €</b>	<b>9 740,72 €</b>	<b>-8,31%</b>
<b>Autres charges</b>	<b>2 867,95 €</b>	<b>4 418,01 €</b>	<b>-35,09%</b>
<b>Amortissements</b>	<b>19 605,43 €</b>	<b>20 139,37 €</b>	<b>-2,65%</b>
<b>TOT. CHARG. D'EXPLOITATION</b>	<b>189 679,98 €</b>	<b>278 738,30 €</b>	<b>-31,95%</b>

Compte tenu des charges énumérées ci-dessus, le résultat d'exploitation de l'exercice écoulé est bénéficiaire de 99 042,26€uros, alors qu'il était bénéficiaire de 34 346,87€uros pour l'exercice précédent.

*Après comptabilisation :*

- des produits financiers :	837,38 €
- des charges financières :	3 600,77 €
- des produits exceptionnels :	27 652,18 €
- des charges exceptionnelles :	47 802,94 €

**L'exercice clos le 30 Juin 2018 se traduit par un résultat excédentaire de 76 128,11 €uros, au lieu d'un résultat positif de 31 533,71€uros pour le précédent exercice.**

Quant à l'évolution de la situation tant active que passive du district, elle peut se résumer de la façon suivante :

### VALEURS ACTIVES

	AU 30/06/2018	AU 30/06/2017	VARIATIONS
Immobilisations incorporelles			
Immobilisations corporelles	406 350,06 €	419 984,89 €	
Immobilisations financières	152,45 €	152,45 €	
<b>TOTAL IMMOBILISATIONS</b>	<b>406 502,51 €</b>	<b>420 137,34 €</b>	<b>-3,25%</b>
Stock matières premières et autres appro.			
En cours de production de biens			
Produits intermédiaires et finis			
Stock marchandises		1 718,40 €	
<b>TOTAL STOCK</b>		<b>1 718,40 €</b>	<b>- 100%</b>
Avances et acomptes s/commandes			
Clients	54 409,03 €	49 619,50 €	
Autres créances	46 185,20 €	91 929,09 €	
Valeurs mobilières de placement			
Disponibilités	337 542,49 €	251 980,91 €	
<b>VALEURS REAL.ET DISPONIBLES</b>	<b>438 136,72 €</b>	<b>393 529,50 €</b>	<b>+11,34%</b>
Charges constatées d'avance	2 423,86 €	4 073,72 €	
Charges à répartir s/plusieurs exercices			
<b>TOTAL ACTIF</b>	<b>847 063,09 €</b>	<b>819 458,96 €</b>	<b>+3,37%</b>

### VALEURS PASSIVES

	AU 30/06/2018	AU 30/06/2017	VARIATIONS
Capital social			
Réserve légale			
Autres réserves			
Fonds de dotations	512 870,65 €	481 336 94 €	
Résultat de l'exercice	76 128,11 €	31 533,71 €	
Subventions d'investissement	52 416,67 €	55 816,67 €	
Provisions réglementées	18 097,14 €	40 822,25 €	
<b>TOTAL CAPITAUX PROPRES</b>	<b>659 512,57 €</b>	<b>609 509,57 €</b>	<b>+8,20%</b>
Provisions pour risques			
Provisions pour charge			
<b>TOTAL PROV.RISQ ET CHARGES</b>			
Emprunts et dettes auprès étab.de Crédit	119 373,99 €	138 463,19	
Autres emprunts et dettes financières			
Avances et acomptes reçus s/commandes			
Dettes fournisseurs et rattachés	13 033,44 €	11 980,35 €	
Dettes fiscales et sociales	31 539,10 €	54 924,62 €	
Dettes sur immobilisations			

Autres dettes	23 478,99 €	3 078,83 €	
<b>TOTAL DETTES</b>	<b>187 425,52 €</b>	<b>208 446,99 €</b>	<b>-10,08%</b>
Produits constatés d'avance	125,00 €	1 502,40 €	
<b>TOTAL PASSIF</b>	<b>847 063,09 €</b>	<b>819 458,96 €</b>	<b>+3,37%</b>

## II. - AUTRES INFORMATIONS :

Conformément à la loi, vous trouverez ci-dessous, diverses informations complémentaires que nous ne manquerons pas de vous commenter en détail au cours de notre réunion si vous le jugez utile.

### 1°) Investissements :

Les investissements de l'exercice se sont élevés à 5 788,00 €.

### 2°) Effectif :

L'effectif moyen du personnel employé par notre Association s'est établi à 3 personnes.  
Nous avons également un service civique.

### 3°) Analyse objective et exhaustive de l'évolution des affaires, de la situation financière, et notamment de la situation d'endettement :

Vous voudrez bien vous rapporter, pour ces informations, aux comptes annuels du district.  
A noter une baisse de 86 166€, soit 35,26% des charges de personnel dû à la mutation de notre Conseiller Technique Départemental à l'ETR, qui a pour conséquence un résultat excédentaire inhabituel.

Vous constaterez notamment que le district n'a contracté aucun engagement hors-bilan (de type crédit-bail ou location de longue durée) au titre de l'exercice écoulé.

Vous noterez simplement les indemnités de fin de carrière estimées à 18 097,14€ à fin juin 2018.

### 4°) Evénements importants survenus depuis l'ouverture de l'exercice en cours et perspectives d'avenir :

Nous n'avons pas d'autre événement important à signaler qui soit survenu depuis l'ouverture de l'exercice en cours.

## III.-PROPOSITION D'AFFECTATION DU RESULTAT DE L'EXERCICE ECOULE:

Nous vous proposons d'affecter le résultat excédentaire de l'exercice écoulé,  
Ressortant à la somme précitée de : **76 128,11 Euros**

au crédit du compte « FONDS DE DOTATION »,

## Rapport du Commissaire aux Comptes

### OPINION

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre assemblée générale, nous avons effectué l'audit des comptes annuels de l'association DISTRICT DE L'EUROPE DE FOOTBALL relatifs à l'exercice clos le 30 juin 2018, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de l'association à la fin de cet exercice.

## **FONDEMENT DE L'OPINION**

### ***Référentiel d'audit***

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels » du présent rapport.

### ***Indépendance***

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance qui nous sont applicables, sur la période du 1<sup>er</sup> juillet 2017 à la date d'émission de notre rapport, et notamment nous n'avons pas fourni de services interdits par le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes.

## **JUSTIFICATION DES APPRECIATIONS**

En application des dispositions des articles L. 823-9 et R. 823-7 du code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous vous informons que les appréciations les plus importantes auxquelles nous avons procédé, selon notre jugement professionnel, ont porté sur le caractère approprié des principes comptables appliqués.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes annuels pris isolément.

## **VERIFICATION DU RAPPORT DE GESTION ET DES AUTRES DOCUMENTS ADRESSES AUX MEMBRES DE L'ASSOCIATION**

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par la loi.



Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport de gestion du trésorier et dans les autres documents adressés aux membres de l'association sur la situation financière et les comptes annuels.

## **RESPONSABILITES DE LA DIRECTION ET DES PERSONNES CONSTITUANT LE GOUVERNEMENT D'ENTREPRISE RELATIVES AUX COMPTES ANNUELS**

Il appartient à la direction d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la direction d'évaluer la capacité de l'association à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider l'association ou de cesser son activité.

Les comptes annuels ont été arrêtés par le Comité de Direction.

## **RESPONSABILITES DU COMMISSAIRE AUX COMPTES RELATIVES A L'AUDIT DES COMPTES ANNUELS**

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L.823-10-1 du code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre association.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit. En outre :

- il identifie et évalue les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection

d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;

- il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;
- il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes annuels ;
- il apprécie le caractère approprié de l'application par la direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité de l'association à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;
- il apprécie la présentation d'ensemble des comptes annuels et évalue si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle.

## **Rapport Spécial du Commissaire aux Comptes sur les conventions réglementées**

---

Aux Membres de l'association DISTRICT DE L'EURO DE FOOTBALL,

En notre qualité de Commissaire aux Comptes de votre association, nous vous présentons notre rapport sur les conventions réglementées.

Il nous appartient de vous communiquer, sur la base des informations qui nous ont été données, les caractéristiques et les modalités essentielles des conventions dont nous avons été avisé ou que nous aurions découvertes à l'occasion de notre mission, sans avoir à nous prononcer sur leur utilité et leur bien-fondé ni à rechercher l'existence d'autres conventions. Il vous appartient, selon les termes de l'article R. 612-6 du code de commerce, d'apprécier l'intérêt qui s'attachait à la conclusion de ces conventions en vue de leur approbation.

Nous avons mis en œuvre les diligences que nous avons estimé nécessaires au regard de la doctrine professionnelle de la Compagnie Nationale des Commissaires aux Comptes relative à cette mission.

### **CONVENTIONS SOUMISES À L'APPROBATION DE L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE**

En application de l'article R. 612-7 du code de commerce, nous avons été avisé de la convention suivante, mentionnée à l'article L. 612-5 du code de commerce, qui a été passée au cours de l'exercice écoulé :

#### **Avec la LIGUE DE FOOTBALL DE NORMANDIE**

##### Personnes concernées :

Monsieur Sauveur CUCURULO, Président  
Monsieur Jean-Luc GIFFARD, Vice-Président

##### Nature et objet de la convention :

Le DISTRICT DE L'EUROPE DE FOOTBALL s'est engagé à supporter l'indemnité de départ en retraite et les cotisations sociales correspondantes qu'aurait pu prétendre le personnel transféré à la LIGUE DE FOOTBALL DE NORMANDIE et à verser la somme correspondante à la LIGUE DE FOOTBALL DE NORMANDIE dont Messieurs Sauveur CUCURULO et Jean-Luc GIFFARD sont respectivement Membre du Bureau et Trésorier Général.

##### Modalités :

La refacturation figure en charge sur l'exercice pour un montant de 42 K€. Le versement est étalé pour moitié sur la saison 2017/2018 et pour l'autre moitié sur la saison 2018/2019.

#### **Adoption du compte de résultat :**

Sauveur CUCURULO sollicite les délégués des clubs présents et représentés sur l'approbation des comptes de résultats de la saison 2017/2018.

Ces résultats sont adoptés :

- Pour 89,07%
- Contre 10,93%

#### **Proposition d'affectation de résultat de l'exercice écoulé :**

Nous vous proposons d'affecter le résultat excédentaire de l'exercice écoulé, représentant la somme précitée de 76163,11€ :

Au crédit du compte « fond de dotation »

Cette proposition est adoptée par les représentants des clubs présents et représentés :

- Pour 86,93%
- Contre 13,07%

## Nomination du Commissaire aux comptes pour une période de 6 ans à partir du 01/07/2018

Conformément aux dispositions de l'article 12.4 des statuts du DEF, les représentants des clubs présents et représentés procèdent à la nomination de la société SEC BURETTE en tant que Commissaire aux comptes pour une période de 6 ans à compter du 01/07/2018.

Cette proposition est adoptée par les représentants des clubs présents et représentés :

Pour 88,89%

Contre 11,11%

## Intervention d'Alain GRIGNON, assurance Generali

Il fait part des promesses tenues Assur foot

Mise en ligne du nouveau site Assur foot en juillet 2018

Accessible depuis smartphone, tablette et P.C

Interface moderniser et simplifier

Possibilité pour les joueurs de nous transmettre des documents depuis leur smartphone

Lancement de 2 offres d'assurance réservées aux licenciés et leurs proches :

Assurance auto

Assurance habitation

Assurance auto :

Des garanties complètes déclinées sous 3 formules au choix

Des garanties exclusives :

Votre sac de sport ou celui de vos enfants licenciés assurés en tout lieu (vestiaire voiture)

Votre franchise réduite de moitié en cas d'accident responsable avec un tiers identifié lorsque vous vous déplacez pour les besoins du foot (entraînements, matchs, déplacements d'équipes....)

Une offre accessible cent pour cent sur internet

Le conseil de proximité si besoin prix garanti

Assurance habitation

Des garanties complètes enrichies de la possibilité de souscrire des options

Des garanties exclusives :

Remboursement de la licence en cas d'accident survenu au foot

Remboursement de l'équipement sportif endommagé par les secours en cas de blessures survenues sur le terrain

Une offre accessible à cent pour cent sur internet,

Le conseil de proximité si besoin

Prix bas garanti

## Modification des textes

Pascal LEBRET, Président de la commission des règlements et contentieux, présente aux clubs la proposition de modification :

La coupe Seniors F  
La coupe U17F  
La coupe U14F

Ces propositions sont adoptées par les représentants des clubs présents et représentés :

Pour 88,28%  
Contre 11,72%

## Billetterie de la Coupe du Monde Féminine FIFA 2019

Marc ROUTIER, vice-Président délégué du DEF, présente la coupe du Monde Féminine 2019 et plus particulièrement sa billetterie.

Une compétition qui comprendra 24 équipes, soit 52 rencontres réparties dans 9 stades de 20 000 à 59 000 spectateurs sur l'hexagone, et 7 rencontres se dérouleront au stade Océane du Havre.

Le tirage au sort des groupes se déroulera le 08 Décembre 2018 à Boulogne Billancourt, ce tournoi étant le plus grand événement sportif féminin de 2019, sera retransmis à la télé par TF1, Canal Plus et plus de 100 diffuseurs dans le monde.

La vente de billets par pack de 3 à 7 matchs  
> 4 catégories de billets.  
> 1<sup>er</sup> pack de 3 matchs pour 25€uros  
> des prix préférentiels pour la famille du football.

Les matchs au Havre : Samedi 8 juin à 18h00  
Mardi 11 juin à 15h00  
Vendredi 14 juin à 18h00  
Lundi 17 juin à 18h00  
Jeudi 20 juin à 21h00  
Dimanche 23 juin à 21h00 (1/8<sup>ème</sup> de finale avec peut-être la France)  
Jeudi 27 juin 21h00 (¼ de finale avec peut-être la France)

Les objectifs étant de : Réussir sportivement  
Réussir l'organisation et remplir les stades  
En faire une fête populaire et nationale  
Laisser un héritage fort pour le football féminin

Il conclut par le Projet Héritage 2019 :

Des objectifs élevés en nombre de : pratiquantes et d'équipes féminines  
Dirigeantes

Arbitres féminines  
Educatrices et animatrices  
Clubs ayant au moins une équipe féminine  
Des plans d'actions d'aide aux clubs dans : la structuration des clubs  
L'infrastructure  
La Formation

Enfin il termine en demandant de nous **MOBILISER pour cette belle FETE**

## **Intervention de Michel GENDRE, membre du Comité Exécutif de la LFA**

La présence d'un membre du BELFA est une volonté du Président Marc DEBARBAT d'être au plus proche des clubs, pour cela l'an dernier nous avons participé à des A.G de Ligue et cette année nous sommes représentés dans des A.G de districts.

C'est avec un réel plaisir que je m'adresse à vous et avec une parfaite connaissance des problèmes et des soucis des districts ayant été par le passé président du district de l'Aisne pendant 2 mandats.

Mon propos sera sur l'héritage de la coupe du monde 2018 gagnée par notre équipe de France. Après ces bons moments de joie et de liesse de juillet 2018, nombreux médias ont posés la question qu'elle retombée pour les clubs amateurs que vous êtes ?

La FFF et la LFA ont décidées de mobiliser des moyens importants pour une opération d'envergure en faveur des petits clubs peu concernés par les aides portées par la LFA et les labels.

Des clubs formateurs qui vont être concernés par l'augmentation du nombre de licenciés liés à la victoire en coupe du monde.

Pour ce faire 10 millions d'Euros ont été financés pour cette opération.

Les modalités de l'opération sont simples :

Mise en place de bons d'achat soit pour du textile soit pour du matériel

Dotation composée de produits prioritaires pour favoriser la pratique du jeu et l'accueil des nouveaux licenciés.

Les clubs de moins de 100 licenciés bénéficieront d'un bon d'achat de 500€

Les clubs spécifiques futsal d'un bon d'achat de 500€

Les clubs ayant une école de football bon d'achat de 600€

Les clubs ayant une école de football féminine un bon d'achat 700€

Les dotations sont cumulables si les clubs remplissent plusieurs critères

Les bons d'achat serviront à l'achat de kits prédéfinis et seront remis fin janvier 2019

Voilà rapidement exposé l'opération en votre faveur.

Je terminerai en vous invitant à participer à la coupe féminine 2019, vous avez la chance d'avoir le Havre proche de chez vous

Bonne saison à tous

## **Intervention du Pôle Technique**

**Intervention de Jacques BOUVRET, Alain GRIGNON et Jacques FECIL**

**Jacques BOUVRET :**

Formation des Educateurs :

Il rappelle les dates des formations des éducateurs sur la 2ème partie de saison du district, le contenu pédagogique

**Alain GRIGNON** présente toutes les formations IR2F, concernant notamment :

- Connaissance de l'association
- Gestion de projet
- Gestion financière
- Fonction employeur
- Conduite de réunion et prise de parole en public
- Gestion sportive

**Jacques FECIL** présente les différentes sessions des arbitres et des arbitres auxiliaires

**Les labels par Ludovic PERRE** :

- Label jeune espoir
- Label jeune excellence
- Label jeune élite

Avec le contenu du projet associatif

- Projet sportif
- Projet éducatif
- Projet de formation des éducateurs

### **Intervention de Lionel BOLAND**

Lionel BOLAND, Trésorier de la F.F.F dit qu'il a toujours plaisir à venir assister à l'assemblée générale du DEF, son district.

Il félicite tous les membres du DEF pour leur implication au sein d'un district qui est en avant-garde pour tous les projets fédéraux.

Il parle de l'équipe de France et du travail remarquable de Didier DESCHAMPS.

Il parle également des partenaires de la FFF qui compte 300 salariés et de ses 16 sélections nationales seniors, féminines et jeunes.

Il dit sa satisfaction de voir la ville du Havre et son stade Océane accueillir la coupe du Monde Féminine 2019, souhaitant que le football Normand saura répondre présent à cette manifestation.

### **Remise des dotations**

**Médaille d'or fédérale** : Lucien BOUGON

**Médaille d'argent fédérale** : Jacques FECIL

**Label jeune espoir** :

St Sébastien S  
US Gasny  
FC Roumois Nord  
AS Vallée Andelle  
FC Seine Eure  
ES Vallée Oison

**Label école féminine de football :**

FC Louviers

**Remise des dotations Mosaïc foot challenge Crédit Agricole :**

U13	FC Douains 1
U15	Vernon SPN 1
U17	Evreux FC27 2
U19	St Marcel F 1
Seniors F	FC Plateau du Neubourg 1
Seniors	ASC Igoville 1

Plus aucune question figurant à l'ordre du jour et personne d'autre ne sollicitant la parole, la séance est levée à 11h30, l'ensemble des participants étant invité autour du verre de l'amitié offert par la société Ricard.

**Clubs absents ou non représentés à l'assemblée générale du 01 Décembre 2018**

Non représentation aux assemblées générales (article 14 des statuts du DEF) sont redevables de l'amende prévue les clubs suivants :

ETS Acquigny – SC Bernay – FC Boissey – AS Manneville St Mards F – Campigny FC- FC Caumont – AS Courcelloise – FC Vexin Sud – FCOM Grosley/Risle – FC Harcourt – CS Ivry – AS Fidelaire/Ferrière – AS Epaignes – CS Lyonnais – FC Croth/Marcilly – FC Avrais – C.A Pitres – Pont-Authou F – AMS Vièvre – AS les Vignettes

Le présent procès-verbal de l'Assemblée Général est susceptible d'appel devant la commission régionale d'appel de la Ligue de Football de Normandie dans un délai de 07 jours à compter du lendemain du jour de la notification de la décision contestée, dans le respect des dispositions définies par l'article 190 des règlements généraux de la L.F.N.

Le Président du DEF



le Secrétaire Général du DEF

